

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Avenants marché
Rénovation Energétique Ecole Elémentaire
Création 10^e Classe

N° AD-2026-04-30-14

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2026 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 17 Avril 2026, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la décision de la CAO en date du 30 avril 2026 décidant de valider les avenants ci-dessous présentés.

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider les avenants pour les lots ci-dessous :

Lot 01 – Le Marcory	Marché de base	175 00.00 € HT
	Avenant	5 992.25 € HT
	Nouveau Marché	180 992.25 € HT
Lot 02 – Hexis CM	Marché de base	339 991.20 € HT
	Avenant	65 610.00 € HT
	Nouveau Marché	375 601.25 € HT
Lot 04 – ORLANDO	Marché de base	9 800.00 € HT
	Avenant	9 075.00 € HT
	Nouveau Marché	18 875.00 € HT
Lot 05 – MC Réalisation	Marché de base	6 975.04 € HT
	Avenant	- 1576.94 € HT
	Nouveau Marché	5 398.10 € HT
Lot 06 – Méditrag	Marché de base	10 228.70 € HT
	Avenant	2 147.62 € HT
	Nouveau Marché	12 376.32 € HT

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 034-213401359-20260430-AD2026_04_30_14-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du

La Maire :

Lot 10 – Recsaclim	Marché de base	34 000.00 € HT
	Avenant	18 964.50 € HT
	Nouveau Marché	53 376.50 € HT
Lot 11 – Vigipole	Marché de base	21 327.00 € HT
	Avenant	6 002.19 € HT
	Nouveau Marché	27 329.19 € HT

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 30 Avril 2026



La Maire,

Géraldine ESCANDE-COLIN

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 034-213401359-20260430-AD2026_04_30_14-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du

La Maire :

13 MAI 2026

13 MAI 2026

